

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Handwritten signature
JKO

SOUS PROGRAMME PLAIDOYER

MARS 1998

I. Justification du sous-programme

a. Situation/Contexte du sous-programme Plaidoyer

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de population, les activités de Plaidoyer ont permis d'orienter les choix politiques dans le sens d'une prise de conscience de l'importance de la variable démographique. Il reste à traduire cette prise de conscience en volonté politique en intégrant la variable démographique dans la planification du développement, en allouant des ressources substantielles au programme, en adoption des textes législatifs et réglementaires plus favorables, et favorisant l'adhésion des populations à la mise en oeuvre de la politique de population.

Ce contexte est renforcé par l'entrée en vigueur de la décentralisation qui transfère les compétences de l'Etat aux collectivités locales.

Le premier PAIP a permis la mise en place d'un réseau de parlementaires qui a une vocation de plaidoyer en vue de sensibiliser les élus locaux, mobiliser les parlementaires pour une plus grande implication dans la mise en oeuvre de la politique de population.

La constitution d'un réseau d'éminents Islamologues comme vecteurs de plaidoyer procède d'une volonté de faire adhérer les bénéficiaires aux politiques définies par l'Etat. Le réseau s'est fortement impliqué dans les activités de population à travers la production d'un argumentaire religieux sur islam et population et l'organisation de causeries éducatives.

Les professionnels de la communication à travers le Réseau des journalistes se sont investis dans les questions de population. Ils ont mis en oeuvre un programme de sensibilisation et de formation des journalistes à travers tout le territoire national.

Les personnes du 3^{ème} âge ont mis en place le "*Forum du 3^{ème} âge*" qui s'implique fortement dans la sensibilisation des populations sur des questions aussi sensibles que la santé de la reproduction, la santé sexuelle et la planification familiale.

Les jeunes et les femmes à travers leur groupement et associations s'investissent pleinement dans la prise en charge des questions de population.

Les Ongs se sont investis dans la mise en oeuvre du Programme. C'est ainsi que le projet pilote IEC en milieu rural a contribué à la prise en compte de la variable démographique dans le développement rural par une approche intégrée impliquant l'Etat et les organisations paysannes.

Le recours à la sous-traitance avec les médias et l'implication des journalistes a permis la diffusion de spots, de reportages, de magazines et d'émissions interactives.

Pour assurer une coordination efficace et arriver à une synergie d'interventions des différents acteurs dans le domaine de l'IEC, il a été mis en place le Comité Technique de Suivi de la

Population et des Ressources Humaines (CTSP) et le Comité Consultatif en Information, Education, Communication en matière de population.

A cet égard, le plaidoyer bénéficie d'un contexte favorable lié aux avancées démocratiques qui se sont traduites par l'existence d'un pluralisme médiatique et l'intensification de la vie associative. L'impact de ces acquis risque pourtant d'être compromis si les contraintes suivantes ne sont pas levées :

- la faible adhésion des populations ;
- le manque d'harmonisation des activités de Plaidoyer ;
- la faiblesse de la coordination ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- et l'insuffisance des ressources allouées au plaidoyer.

Ces contraintes se retrouvent de manière transversale dans tous les secteurs.

La contrainte relative à la faible adhésion des populations au programme national de population s'explique essentiellement par la non implication de celles-ci dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes. Cette faiblesse est liée en partie à l'insuffisance des activités de sensibilisation en direction des décideurs et leaders d'opinion sur les interrelations Population Développement et Bien être familial.

Elle est aussi due à un contexte marqué par la persistance de pesanteurs socioculturelles et l'existence de barrières juridiques qui entravent la prise en charge de la SR des jeunes et la promotion du statut de la femme.

Le faible engagement politique se traduit par l'intégration encore timide de la variable démographique dans la planification de développement et par l'insuffisance des ressources allouées au programme.

Le manque d'harmonisation et la faiblesse de la coordination ont eu pour effet, une gestion peu rationnelle des ressources financières et matérielles, une dispersion des interventions et la saturation des cibles.

Au regard de ces acquis et contraintes, le programme plaidoyer va accorder une attention particulière à la sensibilisation des décideurs et leaders d'opinion afin de les impliquer effectivement dans la mise en oeuvre du programme population, de réduire les résistances socioculturelles et d'améliorer l'environnement juridique et réglementaire et d'accroître de façon substantielle les ressources financières du Programme conformément aux recommandations de la CIPD.

Dans le cadre de ce sous-programme, un accent particulier sera mis sur le renforcement des moyens d'actions des femmes, l'amélioration de leur condition sur les plans politique, social, économique et sanitaire.

Des campagnes en faveur de l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des jeunes filles seront également prises en charge dans le cadre des activités de plaidoyer.

La réussite de ce programme devra nécessairement se traduire par une augmentation de la demande en SR/PF et la prise en charge de la santé des jeunes et adolescents à travers une information et des services de qualité et l'implication effective des hommes.

Des stratégies de mobilisation sociale seront mises en oeuvre afin d'impliquer les communautés de base dans la conception et la mise en oeuvre du programme.

Pour résoudre les problèmes d'harmonisation des activités, la stratégie nationale en matière d'IEC qui a été élaborée en partenariat avec tous les intervenants du secteur IEC/Plaidoyer devrait être *mm*) 9

b. Situation/Contexte du programme pays

• **Le contexte démographique**

Sur la base du recensement de 1988, la population du Sénégal est estimée en 1997 à 8.802.304 hbts. Avec un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%, cette population sera de 9.774.093 hbts en 2001 et 11.094.903 hbts en 2006 et doublera tous les 25 ans.

Au regard des indicateurs démographiques, le Sénégal demeure encore un des pays où l'accroissement démographique est le plus élevé.

Cet accroissement démographique rapide serait essentiellement dû à une fécondité élevée. L'EDS III indiquait un indice synthétique de fécondité de 5,7 enfants par femme en 1997. Le niveau élevé de la fécondité est entretenu entre autres par une nuptialité encore précoce et intense et par un faible recours à la contraception moderne.

En 1997, on notait que 48% des femmes de 20-49 ans s'étaient mariées avant 16 ans et que la quasi-totalité des femmes étaient mariées à 30 ans (83%).

Malgré les progrès réalisés en matière de connaissance des méthodes de contraception, le recours à celles-ci reste encore marginal, seuls 8,1% des femmes en âge de procréer utilisent une méthode moderne de contraception.

La population sénégalaise est relativement jeune 56% ont moins de 20 ans et 47% ont moins de 15 ans.

Elle est également inégalement répartie sur le territoire national, tandis que l'Ouest du pays reste une zone de forte concentration, l'Est et le Nord sont faiblement peuplés.

Les densités varient de 6 hbts au Km² à Tambacounda (Est) du pays à 2800 hbts au Km² dans la région de Dakar.

Le recensement de 1988 estimait à 39% la population vivant dans les zones urbaines le reste étant en zone rurale.

les tranches d'âge de moins de 1 an, de 1 à 4 ans, les femmes en âge de reproduction (FAR) et les personnes du 3ème âge 60 ans et plus représentent respectivement 4,8% ; 16% ; 23% et 6% de la population totale.

Les mouvements migratoires sont d'une très grande ampleur dans un pays sahélien comme le Sénégal.

Les mouvements de population sont internes mais aussi tournées vers l'extérieur du pays. Les migrations internes sont très diversifiées.

Parallèlement à l'exode rural, phénomène déterminant de l'urbanisation, il existe des migrations intra-rurales, émanant des zones enclavées et déshéritées vers les régions qui offrent de plus grandes opportunités.

Quant aux migrations internationales, elles sont aussi très importantes touchant essentiellement certaines ethnies ou communautés (Hal pulaar, Soninké et de plus en plus les baol-baol et les casamançais).

L'intensité des flux migratoires reste encore insuffisamment connue :

- **Le contexte socioculturel**

Le contexte socioculturel du Sénégal se trouve encore marqué par des croyances pronatalistes malgré une diversité socioculturelle qui trouve son fondement dans sa diversité ethnique.

L'histoire et les brassages ethniques ont fini par forger un fonds culturel commun très répandu exaltant le mariage précoce et la polygamie.

Les croyances pronatalistes sont encore maintenues par le fort taux d'analphabétisme, un style de vie rural et communautaire et des représentations sociales que les populations ont de la femme et de l'enfant.

- **Le contexte économique**

L'économie sénégalaise a été marquée au cours de la décennie 80 et au tout début des années 90 par de faibles performances économiques associées à des tendances lourdes telles que la forte croissance démographique et l'aggravation du déséquilibre régional.

Les différentes politiques d'assainissement des finances publiques, les différents plans d'urgence, les réformes institutionnelle et fiscale, ainsi que les nouvelles politiques sectorielles élaborées et mises en oeuvre après la dévaluation intervenue en 1994 ont permis entre autres de créer les conditions

d'une bonne compétitivité de l'Economie ainsi que le cadre approprié pour assurer une croissance soutenue et durable.

Ainsi les indicateurs les plus récents révèlent les effets positifs de ces nouvelles politiques.

On peut ainsi mentionner que le taux de la croissance économique est passé de 4,8% en 1995 à 5,2% en 1996, de même le taux d'investissement est passé de 13% en 1992 à 15% en 1995.

L'inflation quant à elle se trouve maîtrisée dans des limites acceptables.

Cependant il importe de noter que ces mesures d'ordre macro-économique n'ont pas encore eu les effets attendus sur le niveau de vie des ménages.

L'enquête sur les ménages (ESAM 1995-1996) a montré que 43% des ménages vivaient en dessous du seuil de la pauvreté d'une part, d'autre part la majorité des pauvres se trouvait en milieu rural.

c. Assistance antérieure du FNUAP et Appuis connexes

Le troisième programme d'assistance du FNUAP (1992-1996), d'un montant de 12 millions de dollars, a contribué à une meilleure compréhension des questions des populations au Sénégal. Le FNUAP a financé la création de cinq (5) centres pilotes en SR en vue de faciliter l'intégration des services. Ce programme a permis la mise en place d'une large gamme de contraceptifs dans les points de prestations de services.

En partenariat avec le Ministère de la jeunesse et des Sports, la municipalité de Dakar et plusieurs Ongs, le FNUAP a aidé à la création de deux (2) centres multifonctionnels dont la vocation est de fournir aux jeunes et adolescents des conseils et des services en matière de SR.

Dans le domaine plus spécifique du plaidoyer, l'assistance du FNUAP a permis la mise en place d'un réseau de parlementaires qui s'est fortement impliqué dans la mise en oeuvre des recommandations du Caire et de Beijing.

Après divers séminaires de sensibilisation, le réseau des parlementaires a procédé à un inventaire des textes et mesures législatives qui favorisent ou entravent la mise en oeuvre des programmes de population.

L'organisation en Mars 1997 d'un forum sous régional sur population et législation en Afrique de l'Ouest a permis au Chef de l'Etat du Sénégal de monter au créneau pour appuyer la révision et l'adoption des lois et règlements dans le sens d'une meilleure maîtrise de la fécondité. Cet événement marque sans nul doute un progrès significatif dans le processus d'implication du niveau politique le plus élevé dans les questions de population.

Le Code de la Famille voté en 1972 a fait l'objet d'une large diffusion sous la forme de brochures en deux tomes présentant des historiettes et récits imagés pour améliorer la connaissance des hommes, des femmes et des couples sur le contenu du Code de la Famille. Cette vulgarisation a

Le recours à la sous-traitance avec les médias et l'implication des journalistes formés par le réseau a permis une diffusion régulière et planifiée de documentaires et d'émissions sur les différents volets du Programme. A ce titre, on peut citer l'émission TV mensuelle « Pop Enjeux », le magazine « Wergi Yaram » et les différents supports diffusés à l'occasion d'événements spéciaux.

Les émissions religieuses de la télévision nationale ont été mises à contribution par les Experts du Réseau des Islamologues pour instaurer un dialogue sur le thème « Islam & Population ».

Le nouveau paysage radiophonique marqué par l'existence de plusieurs stations FM a favorisé le débat sur les questions de population et développement à travers des reportages et émissions interactives.

Au niveau de la presse écrite, la prise en charge des questions de population se vérifie par l'augmentation de l'espace rédactionnelle.

La revue « Pop Enjeux », bulletin d'informations semestrielles a beaucoup contribué à la sensibilisation des décideurs et leaders d'opinion. Cette revue et les publications des projets partenaires ont contribué à informer les décideurs et le grand public sur les acquis des programmes et les nouveaux développements dans le domaine de la population.

L'Agence de développement des Etats-Unis (USAID) et la Banque Mondiale sont parmi les principales sources d'assistance au Sénégal dans le domaine de la population. L'USAID, qui est l'organisme qui contribue le plus aux activités de planification de la famille, intervient par le canal de programmes comme le « projet pour la survie de l'enfant » qui doit être réalisé sur une période de trois ans à un coût de 3,2 millions de dollars. Ce projet, qui comporte des éléments de planification de la famille, est réalisé par le Ministère de la santé en collaboration avec le FNUAP dans le cadre du programme national de planification familiale. Il prévoit également une contribution d'environ 4 millions de dollars. La Banque Mondiale, pour sa part, a alloué 900 000 dollars aux activités de mise en valeur des ressources humaines pour contribuer à renforcer les capacités du programme national de planification de la famille ainsi qu'un montant de 8 millions de dollars pour l'expansion des services de santé de la reproduction dans le secteur privé. Elle appuie également un projet communautaire de nutrition (32 millions de dollars en faveur des jeunes, d'une valeur de 1,9 million de dollars, qui est exécuté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec le FNUAP. L'Ambassade des Pays bas appuie le projet IEC en milieu rural pour un montant de 25000 dollars. L'UNICEF a également intégré à ses programmes de solides éléments d'information, d'éducation et de communication, dont le coût sur les quatre dernières années a été estimé à 7,5 millions de dollars. En tout, la contribution de tous les partenaires du développement, y compris le FNUAP, pour la période 1992-1996 a été d'environ 30 millions de dollars pour la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (y compris le VIH/SIDA).

d. Couverture géographique

Les activités du FNUAP seront concentrées dans 9 districts des 5 régions que sont :

- Dakar (districts de Mbao et Guédiawaye) ;
- Tambacounda (districts de Kédougou et Tamba) ;

- Kolda (district de Vélingara) ;
- Diourbel (districts de Diourbel et Touba) ;
- et Louga (districts de Louga et Kébémér).

Par ailleurs, le Programme se propose de mener des actions touchant l'ensemble du territoire national pour consolider les acquis du Programme antérieure. En matière de plaidoyer, le ~~Fonds~~ ^{FNUAP} s'emploiera surtout à aider le gouvernement à mener à bien des campagnes d'information en milieu urbain et rural tendant à sensibiliser les décideurs, les leaders d'opinion et les communautés de base aux questions de population, en vue d'améliorer le niveau de connaissance sur les interrelations Population/Développement, la condition des femmes et de rendre les services de santé de la reproduction accessibles aux jeunes.

Le choix de ces localités s'explique par :

- la volonté des couvrir des régions jusque là défavorisées ;
- la nécessité de concentrer les ressources disponibles en vue d'obtenir un impact plus significatif ;
- la prise en compte des résultats de l'EDS III révélant des indicateurs défavorables ;
- le souci de consolider les acquis enregistrés durant le troisième d'assistance du FNUAP ;
- la recherche d'une synergie avec d'autres institutions du système des Nations-Unies ou d'agences de coopération bilatérale.

e. Acteurs/Bénéficiaires

La stratégie de mise en oeuvre du sous-programme Plaidoyer est fondée sur une approche participative impliquant effectivement les populations et les différents intervenants.

Trois catégories d'acteurs sont ciblées :

1. Les bénéficiaires

Les populations sénégalaises seront les principales bénéficiaires des acquis du programme.

Les activités de Plaidoyer devraient affecter positivement les conditions de vie des populations principalement les femmes dont les besoins en planification, selon l'EDS III, sont de 60% pour un taux de prévalence contraceptive de moins de 9%. Les jeunes et les adolescents sont également ciblés pour une parenté responsable. En effet, les résultats d'une étude sous régionale effectuée dans cinq (5) pays de l'Afrique de l'Ouest et relative à la SR des adolescents au Sahel montre que l'âge médian au premier mariage est de 16,6 ans pour l'ensemble des femmes sénégalaises et de 15,8 ans pour les femmes rurales. Ceci permettant alors de constater que les mariages sont toujours précoces au Sénégal.

Par ailleurs, le Programme devrait contribuer à renforcer l'engagement politique des décideurs, des religieux et des Chefs d'entreprises ainsi que des organisations de la société civile en vue de promouvoir :

- L'accessibilité des services de santé de la reproduction, pour les femmes, les jeunes et les personnes du 3ème âge ;
- La scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes ;
- L'adoption de textes législatifs et réglementaires en faveur de l'égalité et de l'équité homme/femme.
- L'allocation de ressources nécessaires pour la pérennisation des activités du Programme de Population.

2. Les acteurs

Les acteurs intervenant dans la mise en oeuvre du programme sont constituées par les services techniques nationaux et régionaux, les groupements et associations de femmes, de jeunes et du 3ème âge, les Ongs et les réseaux spécialisés sur les questions de population. Leurs interventions permettent d'atteindre les bénéficiaires grâce à leur complémentarité.

* Structures de coordination et d'appui technique du niveau national

Les différents Ministères qui seront impliqués dans la mise en oeuvre de la politique de population sont :

- Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) par le biais de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH), organe de planification et de coordination, de suivi et évaluation de la Politique de Population qui est appuyée dans ces missions de plaidoyer par deux projets UNICOM et POLICY/RAPID.
- Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) doté d'une Direction du Bien-Etre Familial (DBEF) dont la mission est d'assurer la promotion du groupe cible, l'intégration de l'approche genre, s'appuie sur un dispositif institutionnel articulé sur des structures administratives, étatiques et des structures communautaires (Groupements de promotion féminine, associations de femmes et jeunes) en interaction constante du niveau national à la communauté rurale. Le Ministère a élaboré un Plan d'Action Nationale de la Femme opérationnalisé sur la période 1997-2001. Il a pour objet de lever les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans les domaines de l'éducation, de la santé, des droits, de l'économie et de l'accès à la prise de décision.
- Le Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS) qui contribue à la conception d'une approche globale d'information, d'éducation et de mobilisation en faveur de la santé coordonnée et impulsée par le Service de l'Education pour la Santé (SEPS).
- Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui développe l'EVF/EMP dans l'élémentaire et le secondaire.

~~Le Ministère de la jeunesse qui s'implique dans la promotion des jeunes à travers la prise en charge de la SR /SS/PF, dans l'offre de service et le counseling par le biais des centres conseils. Ce Ministère s'appuie sur un vaste mouvement d'associations de jeunes dont le CNJS.~~

Au niveau régional, le programme s'appuiera sur les COREPORH redynamisés, les structures décentralisées de l'Etat, les Collectivités locales et les démembrements des Ongs, association et réseaux.

* **Les réseaux**

Créés sous l'impulsion et la coordination des Ministères de l'Economie, des Finances et du Plan, de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Jeunesse et des Sports et du FNUAP pour appuyer la politique de population surtout en ce qui concerne l'avènement d'un environnement socioculturel et politique favorable, les réseaux ont permis une meilleure sensibilisation des leaders et une connaissance des programmes. Ces réseaux sont :

- Le Réseau des Parlementaires
- Le Réseau Islam & Population
- Le Réseau des Journalistes en Population
- Le Réseau des Communicateurs traditionnels
- Le Réseau Jeunesse & Population

Certains réseaux du fait de l'envergure de leurs activités se sont constitués en associations pour être plus autonomes et plus à même de contribuer à la sensibilisation des leaders et des populations à la base. Les démembrements de ces différents réseaux en antennes régionales militent en faveur d'une communication de proximité en relation avec les populations à la base.

* **Les Ongs**

Impliquées dans le Programme de Population, les Ongs ont joué un rôle important dans la mise en oeuvre des stratégies de population. Elles ont contribué à la mise en place des réseaux Santé/Sida/Population et Genre et Développement, mobilisent également des ressources additionnelles en faveur du Programme et développent des stratégies intégrées Plaidoyer et Développement humain durable. Parmi celles-ci, citons les plus actives dans les domaines du Programme :

- ASBEF : Santé de la Reproduction
- GEEP : EVF en milieu élémentaire et secondaire
- ASPF : Planification familiale naturelle
- ASRADEC : IEC en milieu rural
- La Confédération des Scouts et Eclaireurs du Sénégal : SR et EVF des jeunes
- SANFAM : SR en milieu des entreprises
- IKHRA : SR, EVF et Plaidoyer
- Institut Islamique Afro-américain : SR/Islam/Population

* **Les associations**

Elles s'investissent dans la prise en charge des questions de population et dans la participation au financement des activités du programme. Par leur proximité avec les groupes cibles, elles constituent des relais de terrain efficaces pour soutenir voire impulser la sensibilisation et la mobilisation sociale. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- Le CNJS qui coordonne le Réseau Jeunesse/Population.
- La Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) et la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) contribuent à l'instar des autres associations pour le développement à créer des espaces de communication traitant de la SR et de la problématique Genre et Développement.
- Le « Forum du 3ème âge » qui s'implique dans la sensibilisation des populations.

3. Les partenaires

Pour atteindre les résultats escomptés, les différents acteurs impliqués ont besoin de l'appui politique et financier des différents partenaires et alliés suivants :

- Le Président de la République et les membres du Gouvernement qui à diverses occasions sont montés au créneau pour soutenir la mise en oeuvre de la Politique de Population à travers la SCOFI, le dialogue Islam/Population, l'adoption de textes de lois, la promotion de l'approche Genre, etc...
- Les Chefs religieux après des visites d'informations des responsables du Programme et de l'équipe du FNUAP et des voyages d'études dans certains pays islamiques (Indonésie, Egypte, Tunisie, Maroc, et Iran) sont désormais des alliés dont le soutien moral et effectif sera bénéfique au Programme.
- Les Chefs d'entreprise du secteur privé et para public qui manifestent de plus en plus d'ouverture et de compréhension en faveur du Programme grâce à l'intervention d'Ong comme SANFAM.
- Les alliances et groupes de pression de la société civile, les syndicats, les associations d'entrepreneurs, les associations des droits de l'homme, les associations des consommateurs seront également associés à toutes les actions de plaidoyer en faveur du Programme.
- Les Organismes de coopération bilatérale et multilatérale regroupés au sein du Réseau des Bailleurs de Fonds sous l'égide du FNUAP pour soutenir la mobilisation des ressources financières nécessaires au Programme. (PNUD, GTZ, Coopération Néerlandaise, Coopération Belge, USAID, Banque Mondiale et Union Européenne.

f. Assistance du FNUAP

En tant que donateur multilatéral, chef de file des bailleurs de fonds en matière de population, le FNUAP bénéficie d'une crédibilité qui lui permet d'intervenir dans les domaines sensibles que sont la fourniture de services de santé de la reproduction aux adolescents et l'éducation à la vie familiale en milieu scolaire. En outre, le nouveau cadre conceptuel du FNUAP, issu de la CIPD, renforce l'approche globale qu'il imprime au traitement des questions de population là où d'autres donateurs circonscrivent leurs interventions dans des domaines spécifiques. Cette approche lui donne des avantages qui lui permettent de tirer profit des relations nouées avec les décideurs politiques et les leaders religieux dans l'exécution du présent programme.

Le principal objectif à long terme du programme d'assistance du FNUAP au Sénégal consiste à aider le gouvernement à établir et maintenir une relation durable entre la population, les ressources et le développement. Les objectifs immédiats du gouvernement consistent à ramener le taux synthétique de fécondité de - selon des estimations - 5,62 en 1995 à 5,18 en 2005 au plus tard ; de ramener le taux de mortalité infantile à 64 p. 1000 d'ici à 2001 ; de faire baisser le taux d'accroissement démographique annuel à 2,59% pendant la période 2000 - 2005 ; et à ramener le taux de mortalité maternelle à 400 p. 100.000 vivantes en 2000. Ses autres objectifs sont d'améliorer la condition, la situation de la qualité de la vie des femmes, en s'employant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'émancipation des femmes et en encourageant l'instruction des filles. Le programme proposé par le FNUAP pour la période 1997-2001 vise à promouvoir la réalisation de ces objectifs en appuyant la pleine intégration des variables démographiques à la planification sectorielle du développement au cours du cycle quadriennal à venir et en aidant à accroître de 20 à 25 le nombre de dispensaires, antennes, Ongs cliniques privées qui offrent des services intégrés de santé de la reproduction. Le programme tendra également à aider le gouvernement à mener à bien une action de plaidoyer en vue de susciter et d'entretenir au plan national un appui croissant en faveur de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de politique démographique.

g. Objectifs à long terme (Buts) du sous programme

Avoir contribué à la création d'un environnement politique, socioculturel et législatif favorable au Programme de Population par l'implication des décideurs, leaders d'opinion et communautés de base.

h. Objectifs intermédiaires du sous programme

Objectif Intermédiaire I : Avoir contribué à l'engagement politique et financier accrue des décideurs, des pouvoirs publics et du secteur privé

Objectif Intermédiaire II : Avoir Contribué à l'adhésion accrue des leaders d'opinion (Religieux, Coutumiers, Politiques, Professionnels dans la mise en oeuvre des programmes SR, égalité hommes/femmes etc.

Objectif Intermédiaire III : Avoir contribué à l'implication effective des communautés de base dans la mise en oeuvre des programmes.

II. Relation entre résultats et activités

A. Résultats objectifs intermédiaires I

Résultat 1 **Stratégie Nationale de plaidoyer adoptée par le Conseil Interministériel et mise en oeuvre**

Ligne d'action

1.1.1/ Finalisation, adoption et diffusion du document de stratégie nationale plaidoyer

Indicateurs objectivement vérifiables

- Tenue conseil interministériel.
- Stratégie finalisée et adoptée

Moyens de Vérification

- Communiqué conseil interministériel
- Mesures adoptées
- Document stratégie
- Revue de presse
- Rapports d'activités

Risques et hypothèses

- * Tenue du Conseil Interministériel
- * Volonté de partenariat

Résultat 2 **Environnement législatif et réglementaire plus favorable à la politique de population**

Ligne d'action

1.2.1/ Plaidoyer pour l'adoption des mesures législatives et réglementaires

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nombre de sessions parlementaires
- Lois et règlements adoptés

Moyens de Vérification

- Journal officiel
- Revue de presse

Risques et hypothèses

- * Environnement socioculturel réceptif

Résultat 3 *Politique sociale de l'entreprise favorable à la promotion de la femme*

Ligne d'action

- 1.3.1/ Plaidoyer en direction des conseils d'administration, des chefs d'entreprises et des syndicats

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nombre d'entreprises ayant adopté une politique sociale plus favorable

Moyens de Vérification

- PV réunion - CA comité d'entreprises
- Plan d'investissement
- Convention collective
- Rapports d'activités de programmes

Risques et hypothèses

- * Climat social

Résultat 4 *Contribution financière en appui au programme de population accrue*

Ligne d'action

- 1.4.1/ Plaidoyer en direction des décideurs et des collectivités locales pour un accroissement des ressources en faveur des programmes

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre et type de supports plaidoyer élaborés
- Nbre de structures identifiées et impliquées
- Niveau de financement accrue

Moyens de Vérification

- Inventaire des supports
- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation
- Rapport financier

Risques et hypothèses

- * Contraintes budgétaires

Résultat 5 *Cadre de concertation et de coordination plus fonctionnel*

Ligne d'action

- 1.5.1/ Renforcement du cadre de concertation et de coordination du programme en ressources humaines et matérielles

Indicateurs objectivement vérifiables

- Moyens de coordination renforcés

Moyens de Vérification

- Contrats personnel
- Termes de référence
- Inventaire matériel

Ligne d'action

- 1.5.2/ Renforcement des mécanismes de collaboration et de partenariat

Indicateurs objectivement vérifiables

- Mécanismes redynamisés et opérationnels
- Protocoles de partenariat élaborés et exploités

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Protocoles signés

B. Résultats de l'objectif intermédiaire II

Résultat 1 Leaders d'opinion sensibilisés à la problématique Population/Développement

Ligne d'action

2.1.1/ Actions d'information et de sensibilisation sur la problématique Pop/Dev

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre d'actions de sensibilisation exécutées
- Nbre de structures et de personnes ciblées par les campagnes d'information

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation d'impact

Risques et hypothèses

- * Ressources humaines et matérielles disponibles
- * Volonté d'implication des leaders

Résultat 2 Leaders d'opinion structures et actifs dans la mise en oeuvre des programmes

Ligne d'action

2.2.1/ Renforcement et mise en place de structures d'appui à la politique de population

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre de structures mises en place
- Nbre d'activités réalisées par les structures

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation

Risques et hypothèses

- * Ressources disponibles

Ligne d'action

2.2.2 Définition et mise en oeuvre d'un plan d'actions des réseaux d'appui

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre d'activités menées
- Plan d'action des réseaux

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation

Résultat 3 *Environnement socioculturel plus favorable à la politique de population (SR y compris celle des jeunes ; équité, égalité homme/femme, implication des hommes)*

Ligne d'action

2.3.1/ Actions de plaidoyer en direction des groupes cibles, de leaders d'opinion et décideurs en faveur de la SR et de l'amélioration du statut de la femme

Indicateurs objectivement vérifiables

- Plan d'action/plaidoyer en faveur du genre et de la SR
- Nbre d'activités menées
- Nbre de coalition identifiées et impliquées

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation

Risques et hypothèses

- * Engagement politique
- * Adhésion des leaders

Ligne d'action

2.3.2/ Actions de plaidoyer en direction des hommes pour faire reculer les barrières socioculturelles

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre d'hommes sensibilisés
- Nbre d'activités menées en direction des hommes
- Argumentaire pour le plaidoyer en direction des hommes élaborés

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation
- Support IEC
- Document argumentaire sur implication des hommes

Résultat 4 *Environnement médiatique plus ouvert aux questions de population (SR image positive de la femme, sexualité des adolescents)*

Ligne d'action

2.4.1/ Actions de plaidoyer en direction des responsables de média

Indicateurs objectivement vérifiables

- Sessions de briefing à l'intention des responsables de presse
- Séminaire d'information et de sensibilisation à l'intention des responsables de presse

Moyens de Vérification

- Revue de presse
- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation

Risques et hypothèses

- * Moyens disponibles
- * Disponibilité et intérêt des responsables de presse

C. Résultats objectifs intermédiaires III

Résultat 1 *Stratégies de mobilisation sociale élaborées et mises en oeuvre à travers :*

- Des activités d'IEC de proximité
- Des émissions radio/télé et articles de presse

Ligne d'action

3.1.1/ Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de mobilisation sociale

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre et type de supports élaborés
- Nbre et type de supports diffusés et/ou publiés
- Plan de campagne de presse élaborés et mis en oeuvre

Moyens de Vérification

- Document plan annuel
- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation
- Etude d'impact

Risques et hypothèses

- * Engagement communautaire
- * Conflit d'intérêts

Ligne d'action

3.1.2/ Production, diffusion d'articles de presse et réalisation d'émissions radio/télé destinées au grand public

Indicateurs objectivement vérifiables

- Structures de leaders jeunes, femmes et troisième âge identifiés et actifs
- Nbre d'activités menées par les structures relais (jeunes, femmes 3ème âge)

Moyens de Vérification

- Rapport inventaire supports
- Revue de presse
- Banque d'images (vidéothèque)
- Plan campagne média
- Rapport d'activités/évaluation
- Etude d'impact

Résultat 2 *Adhésion accrue des associations de jeunes et de femmes, du 3ème âge et des hommes dans la mise en oeuvre des programmes*

Ligne d'action

3.2.1/ Renforcement des actions de sensibilisation des associations de jeunes, femmes, 3^{ème} âge

Indicateurs objectivement vérifiables

- Structures de leaders jeunes, femmes et troisième âge identifiés et actifs
- Nbre d'activités menées par les structures relais (jeunes, femmes 3ème âge)

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation
- Revue de presse

Risques et hypothèses

- Engagement communautaire
- Conflit d'intérêts

Ligne d'action

3.2.2/ Actions de formation des leaders d'associations en technique de négociation

Indicateurs objectivement vérifiables

- Plans de formation élaborés
- Nbre de sessions de formation
- Nbre de leaders formés

Moyens de Vérification

- Plan de formation
- Rapport de formation
- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation

Résultat 3 ***Contribution financière accrue des communautés de base à la prise en charge des activités SR/SS/PF (Comités de santé, mutuelles, associations villageoises)***

Ligne d'action

3.3.1/ Action de plaider en direction des communautés de base pour une participation au financement des programmes

Indicateurs objectivement vérifiables

- Nbre de sessions de sensibilisation
- Nbre de structures de base impliquées
- Accroissement du niveau de financement du programme

Moyens de Vérification

- Rapport d'activités
- Rapport d'évaluation
- Rapport financier

b. Stratégies de plaider

Les stratégies suivantes seront développées pour assurer la mise en oeuvre du Programme.

1. La sensibilisation et l'implication des autorités de l'État, des entrepreneurs privés, des syndicats, des parlementaires, des leaders religieux à travers des séminaires et ateliers sur les relations entre population, développement économique et bien-être familial.
2. L'implication des communautés de base et des réseaux d'appui dans l'élaboration de supports IEC/Plaidoyer en vue de la mise en oeuvre des activités de population.
3. L'adhésion des leaders religieux, politiques et communautaires à la promotion du statut de la femme et à la scolarisation des filles.
4. L'utilisation des médias modernes, des nouvelles technologies de la communication et des canaux traditionnels de communication.
5. Le renforcement des capacités nationales en IEC/Plaidoyer dans les domaines de la formation, de la recherche et des échanges d'expériences.
6. L'harmonisation de la production et de la diffusion des supports IEC.
7. Le renforcement des capacités documentaires en vue de permettre l'accès à une information pertinente dans les domaines de la collecte, de la recherche et de la formation.

8. La mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation qui permettra d'améliorer la mise en oeuvre des activités.

III. Thèmes transversaux

a. IEC

La politique de population adoptée en avril 1988 identifie l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière de population parmi les onze (11) stratégies à mettre en oeuvre pour la maîtrise de la croissance démographique. Les mesures préconisées en IEC sont entre autres, la mobilisation des médiateurs pour le succès de la politique de population ainsi que la sensibilisation des décideurs, des notabilités politiques, coutumières et religieuses pour leur pleine participation à la mise en oeuvre de la politique, dans toutes ses composantes.

Le renforcement des moyens d'action des femmes, la santé de la reproduction et la planification familiale, la scolarisation des filles, la santé reproductive des adolescents à travers une information et des services de qualité de même qu'un plaidoyer efficace pour l'allocation des ressources au programme et l'adoption de mesures législatives et réglementaires figurent en bonne place dans le plan d'action du Caire.

Ces thèmes seront pris en charge à travers toutes les campagnes d'information et de sensibilisation visant les pouvoirs publics, les leaders religieux et communautaires ainsi que les populations à la base.

En partenariat avec les médiateurs publics et privés, des campagnes planifiées seront organisées avec des supports IEC appropriés.

b. Genre

L'analyse de la promotion des groupes cibles (hommes, femmes, jeunes, personnes du 3ème âge) dans les programmes de population et développement a permis de mettre en évidence les relations d'inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que les contraintes qui empêchent les femmes et les jeunes d'accéder aux ressources stratégiques nécessaires à la transformation réelle de leurs conditions de vie, d'améliorer leur statut social et leur niveau de participation aux décisions au sein de la famille et dans la société.

Introduire le genre dans la formulation, la mise en oeuvre, la planification, le suivi et l'évaluation du programme plaidoyer c'est considéré comme prioritaire : l'égalité et l'équité des sexes, le renforcement des moyens d'action des femmes, l'éducation et la protection de la petite fille.

A ce titre, le genre en tant qu'outil d'analyse de la structure et de la dynamique des rapports sociaux permet d'interroger la réalité sociale au niveau de la division du travail (rôles dans la production, dans la reproduction, activités au niveau de la collectivité) mais aussi au niveau du statut social où l'on s'interroge par rapport à l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement, à la participation aux décisions au niveau de la famille, de la

collectivité et de l'Etat, au contrôle des ressources, du travail, des bénéfices et des sphères de décision.

C'est pourquoi, l'approche genre doit être introduite de façon transversale dans toute analyse de la réalité sociale et pour toute intervention en matière de développement.

Dans ce cadre, il apparaît que toute stratégie de plaidoyer destinée à soutenir l'atteinte des objectifs de la politique de population passe nécessairement par la réduction voire la suppression des inégalités hommes/femmes, la valorisation du statut des groupes cibles concernés et le renforcement de leurs capacités.

Les actions sur lesquelles le programme plaidoyer fonde ses interventions intègrent les considérations de genre :

- Environnement législatif et réglementaire plus favorable à la promotion du statut de la femme.
- Accroissement des ressources en faveur des programmes avec un accent particulier sur la SR y compris celle des adolescentes, la SCOFI et le renforcement des capacités des femmes.
- Environnement socioculturel plus favorable à la politique de population, l'implication effective des hommes dans la prise en charge de la SR/PF.
- Environnement médiatique plus favorable à la promotion d'une image plus positive de la femme.
- Implication des communautés de base dans la mise en oeuvre des programmes de population à travers des actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation.

Sur la base de ces considérations, les activités qui vont constituer le plan opérationnel du Programme refléteront les mêmes préoccupations garantissant dès lors toutes la pertinence du Plaidoyer en faveur de la politique de population pour un développement durable.

IV. Mécanisme d'exécution et de mise en oeuvre du sous-programme

a. Cadre institutionnel

- ~~Coordination~~

Le sous Programme plaidoyer sera domicilié au Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Il sera coordonné par la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH).

Le Directeur de la Planification des Ressources Humaines en sa qualité de Directeur national du programme, aura en charge la coordination, l'impulsion et le suivi du sous-programme.

Il s'appuiera sur une commission nationale plaidoyer regroupant les différents acteurs et partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du sous programme.

La commission nationale se réunira une fois par semestre sous la présidence du Directeur de la DPRH pour examiner l'état d'avancement du sous-programme, évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs. Au niveau régional, la commission nationale s'appuiera sur les COREPORH redynamisés, les structures décentralisées de l'Etat, les Collectivités locales, les démembrements des Ongs, réseaux et associations.

La DPRH est responsable de la coordination des activités menées dans la composante. Elle supervise l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action sectoriels annuels et organise également les réunions trimestrielles du suivi du sous-programme avec les responsables des structures partenaires et élabore chaque année un rapport sur l'état d'avancement du sous programme et formule des recommandations pour une exécution du sous-programme.

b. Mécanismes d'exécution et de mise en oeuvre

Les agences de mise en oeuvre seront les services techniques nationaux des ministères, les structures techniques d'appui aux directions nationales, les Ongs, les réseaux et mouvements associatifs.

Les critères de responsabilisation des agences d'exécution sont les suivants :

1. Leur capacité à mener les activités en conformité avec les objectifs tels que définis dans le sous-programme.
2. La disponibilité au sein de la structure de ressources humaines et matérielles.
3. Leur capacité d'intervention au niveau national, régional et local.
4. Leur capacité institutionnelle et technique à collaborer avec les structures partenaires à travers des protocoles et contrats de sous traitance.

* Capacités des institutions nationales

Le sous programme plaidoyer sera sous exécution nationale.

La Direction de la Planification des Ressources Humaines assurera la coordination. Elle s'appuiera sur les structures de coordination déjà mises en place à savoir la CONAPORH, le CTSP et la Commission Nationale de plaidoyer qui sera créée et aura pour mission l'harmonisation, le suivi et l'évaluation des activités en matière de plaidoyer. La commission nationale bénéficiera de l'expertise des structures de l'Etat, des Ongs, des réseaux et associations impliqués dans la mise en oeuvre de la politique de population.

La DPRH dans ses missions sera appuyée par les ressources humaines et matérielles capitalisées dans le cadre des projets UNICOM et POLICY/RAPID.

*Comment
que
mode de
de mise en
oeuvre.*

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale à travers le Service de l'Education pour la Santé qui a pour mission de promouvoir les programmes de santé, contribue à l'amélioration de la demande et de l'offre en SR/SS/PF par la conception, la mise en oeuvre et la coordination des programmes d'information, d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation sociale.

Il s'appuie sur ses services décentralisés au niveau des régions et des districts. L'expertise en ressources humaines et ses capacités de productions et de diffusion, de sensibilisation seront mis à contribution dans le cadre de la mise en oeuvre du programme.

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, par ses directions que sont :

La Direction du Développement Communautaire, et celle du Bien-Etre Familiale pour mission, la promotion des groupes cibles, femmes, enfant, famille et dispose d'une longue expérience dans le développement communautaire selon une approche participative. Les services du Ministère dispose d'une réelle capacité lui permettant de contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation des populations pour une bonne appropriation des programmes de SR/PF, promotion du statut de la femme et renforcement de ses moyens d'actions, de la SCOFI, de l'alphabétisation et des activités génératrices de revenus.

Pour assurer leurs missions, les directions nationales s'appuient sur leurs services décentralisés, sur des ressources humaines dont l'expérience en animation est avérée, des agents relais et auxiliaires communautaires formés en IEC/Population dans le cadre des différents programmes exécutés par le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et sur des réseaux de femmes constituées en groupements et associations et sur les Ongs partenaires.

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dispose également d'un réseau d'infrastructures communautaires dénommées Cases-Foyers, offrant aux femmes un espace de communication approprié pour assurer des séances de formation, d'information et de sensibilisation. Ces infrastructures sont dotées d'équipements audiovisuels et didactiques performants.

L'ensemble de ces atouts permettront au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de contribuer activement à la mise en oeuvre du sous-programme plaidoyer.

Les ONG sont devenues des partenaires privilégiés, des structures et services de l'Etat dans la mise en oeuvre du programme de population. Elles ont également développé des stratégies d'implication des communautés de base en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne le sous-programme Plaidoyer, le projet IEC en milieu rural dont l'exécution est confiée à l'ASRADEC a contribué à la prise en compte des variables démographiques dans les activités des structures intervenant en milieu rural.

L'ASRADEC a développé des stratégies participatives de pérennisation des activités du projet à travers les Centres communautaires d'Informations et d'Education pour le Développement (CIED).

Dans le cadre de l'extension de l'IEC en milieu rural, l'expérience de l'ASRADEC pourrait être mis à profit pour développer des relations de partenariat avec d'autres acteurs au niveau communautaire.

Les Réseaux

Le Réseau des Parlementaires est constitué de députés bien imprégnés des problèmes de population. Ils ont participé à des voyages d'études et ils ont développé un ensemble d'actions en faveur du programme, notamment par la réflexion sur les entraves socioculturelles à la planification familiale, sur les textes législatifs et réglementaires pour la promotion du statut de la femme, de la SR des jeunes etc...

En leur qualité d'élus, ils peuvent développer une action de plaidoyer à l'endroit des gouvernants et aussi à l'endroit des autres élus locaux.

Le Réseau des Journalistes est une association qui a acquis aujourd'hui une grande capacité dans le traitement des questions de population, dans la sensibilisation des leaders d'opinion. Son intervention dans les médias écrits et audiovisuels avec ses propres supports ou en collaboration avec d'autres, l'appui qu'il peut obtenir de ses correspondants régionaux, en font un cadre incontournable et un interlocuteur privilégié auprès des responsables de médias.

Le Réseau Islam & Population érigée en association, est composée d'Islamologues, d'Imams et de représentants des familles religieuses. Il constitue un relais crédible à l'endroit des leaders religieux et des populations.

Le réseau a développé un ensemble activités, de recherche et de production de supports pour soutenir la politique de population.

L'argumentaire religieux, le RAPID religieux, une cassette en wolof et un bulletin en arabe et français figurent parmi ses réalisations. Il dispose de démembrements régionaux pour mieux coller à la réalité du terrain. Il a aussi une commission Femmes qui prend en charge les questions relatives à la femme et à la jeune fille.

Sa commission Etudes & Recherches s'investit dans l'étude des questions de population et à leur traitement en développant un argumentaire sur la SR/SS/PF.

Le Réseau des Communicateurs traditionnels peut aider à lever certains tabous liés aux croyances et traditions tels les mariages précoces, les violences exercées sur la femme et la jeune fille. Leur statut de gardien des traditions fait que leur changement de comportement peut influencer sur les populations.

* Informations sur les structures de coordination

Le cadre institutionnel de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation de la politique de population s'établit comme suit :

- **Un organe de décision** : Le Conseil National de la Population et des Ressources Humaines présidé par le Chef de l'Etat ; il examine et entérine les recommandations dans le domaine de la population et des ressources humaines et se réunit tous les deux (2) ans ;

- **Une structure consultative nationale** : La Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines (CONAPORH) a vocation d'assister le Gouvernement dans la définition de

sa politique dans ce domaine et de préparer les recommandations à soumettre au Conseil précité : cette commission a des démembrements au niveau régional, ce sont les Comités Régionaux de la Population et des Ressources Humaines (COREPORH) ;

- **Le Comité Technique de Suivi de la Population et des Ressources Humaines (CTSP)** dont la fonction principale est d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets en matière de population et ressources humaines ;

- **Le comité Consultatif en Information, Education et Communication en matière de population** a pour mandat d'assurer l'harmonisation et la coordination des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en oeuvre de la politique de population.

Au niveau régional, en plus des COREPORH, il existe des comités régionaux, départementaux et locaux de développement qui ont pour mission la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.